LE PARTAGE LITURGIQUE

Entre eux, ils ne s'achètent ni ne se vendent rien : chacun donne ce dont il dispose à qui en a besoin, et reçoit de celui-ci, en retour, ce dont il a besoin ; et même sans rien donner en échange, ils peuvent librement recevoir de ce qui leur plaît [FLAVIUS JOSEPHE, *Guerre des juifs* II, 8, 3].

Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières [...]. Tous les croyants vivaient ensemble, et ils avaient tout en commun ; ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient le produit entre tous en fonction des besoins de chacun [Ac 2, 42-45].

Ensuite le pain, le vin et de l'eau sont apportés, et le président fait monter vers le ciel les prières et les actions de grâces, selon ses capacités, et le peuple acquiesce par l'acclamation « Amen ». Puis chacun reçoit une part de ce sur quoi l'action de grâce fut offerte, et les diacres en apportent à ceux qui sont absents, Ceux qui le peuvent et qui veulent donner donnent librement ce qu'ils veulent, chacun ce qu'il veut, et ce qui est recueilli est déposé auprès du président ; c'est lui qui assure des secours aux orphelins et aux veuves, à ceux qui sont dans le besoin [JUSTIN, *Apologie*, 67, 6].

Nous te prions et supplions afin que tu acceptes cette oblation sur ton autel sublime par les mains de tes anges comme tu as daigné accepter les dons de ton enfant Abel le juste et le sacrifice de notre patriarche Abraham et celui que t'offrit le grand pontife Melchisedech [AMBROISE, *De sacramentis* IV, 27].

Je prescris encore que toutes les prémices soient apportées à l'évêque, et aux presbytres, et aux diacres pour leur entretien ; et que toute dime soit offerte pour l'entretien des autres clercs, des vierges, des veuves et des affligés par la pauvreté [...] Et sur ces prémices offertes que l'évêque rende grâce ainsi : « Nous te rendons grâce, Seigneur Pantocrator et créateur et providence de l'univers par ton enfant Monogène J.-C., [...] [*Constitutions apostoliques* VIII, 30-31].

Nous lui offrons, en effet, non comme à quelqu'un qui serait dans le besoin, mais pour lui rendre grâce à l'aide de ses dons et sanctifier la création. Car de même que Dieu n'a pas besoin de ce qui vient de nous, de même nous avons besoin d'offrir quelque chose à Dieu. Comme le dit Salomon : « celui qui a pitié du pauvre prête à Dieu » [Pr 19,17]. Car il accepte nos bonnes actions, lui, le Dieu qui n'a besoin de rien, pour pouvoir nous donner en retour ses propres biens. Comme le dit le Seigneur : « Venez les bénis de mon Père, recevez le royaume préparé pour vous, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger etc » [Mt 25, 34-36]. Donc, de même que sans avoir besoin de ces choses, il les sollicite à cause de nous, pour que nous ne soyons pas stériles, ainsi le même Verbe prescrivit au peuple de faire des oblations, bien qu'il n'en eût pas besoin, afin qu'ils apprissent à servir Dieu, tout comme il veut que, nous aussi, nous offrions notre présent à l'autel, souvent et sans interruption [IRENEE, *Adv. Her.* IV, 18, 6].

Chacun apporte tous les mois son modique tribut, lorsqu'il le veut, s'il le peut, et dans la mesure de ses moyens ; personne n'y est obligé : rien de plus libre, de plus volontaire que cette contribution. C'est là comme un dépôt de piété qui ne se consumme point en débauches, en festins, ni en stériles prodigalités ; il n'est employé qu'à la nourriture des indigents, aux frais de leur sépulture, à l'entretien des orphelins délaissés, des domestiques cassés de vieillesse [...]. Fondus les uns dans les autres par un saint mélange, nous ne faisons aucune difficulté de partager nos biens ; tout nous est commun dans notre société, hormis les femmes. Quelle merveille que les chrétiens, avec la tendre charité qui les anime, aient des banquets communs ? [...] Le nom qu'ils portent en indique le caractère : on les appeles agapes, d'un mot grec qui signifie charité. Si coûteux qu'on les suppose, une dépense au nom de la piété se convertit en gain ; par là en effet, nous soulageons les pauvres [...] [TERTULLIEN, *Apol.* 39].

Opulente et riche, tu penses célébrer la synaxe dominicale *(dominicum)*, toi qui ne jettes même pas les yeux sur le *corban*, toi qui viens au *dominicum* sans sacrifice, toi qui prends la part du sacrifice du pauvre [CYPRIEN, *De opere et eleemosynis* 15] ?

Evêques et diacres, veillez à l'autel du Christ, nous voulons dire aux veuves et aux orphelins, en prenant grand soin de vous informer scrupuleusement, à propos des dons reçus [...]. Ayez donc soin et soyez attentifs à servir les veuves d'un esprit pur, afin que ce qu'elles demandent et réclament leur soi aussitôt donné que demandé [*Didascalia* 18 (*C. A.* IV, 5)].

C'est pourquoi nous décrétons que l'oblation, tant le pain que le vin, soit présentée tous les dimanches à l'autel de la part de tous, hommes et femmes, afin que par ces immolations [...] ils méritent d'être associés à Abel et aux autres donateurs d'offrande juste [Mâcon 585, canon 4].

C'est tout le peuple racheté — la communion et la communauté des saints — qui est le sacrifice universel offert à Dieu par notre grand *sacerdos* ; lui qui, dans sa Passion, s'est offert lui-même pour nous, afin que nous devenions son corps. [...] Tel est le sacrifice des chrétiens : être dans la multitude un seul corps en Christ. Et c'est ce sacrifice que l'Église ne cesse d'accomplir, au vu et au su des fidèles, dans le sacrement de l'autel où il est montré à l'Église, que, dans son offrande à Dieu, elle-même est offerte [AUGUSTIN, *Cité de Dieu* X, 6].